

**LES CONVENTIONS INTERNATIONALES RELATIVES
AU CONTRÔLE DES DROGUES**

**Tableaux de la
Convention des Nations Unies contre le trafic illicite
de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988,
au 25 septembre 2013**



NATIONS UNIES
New York, 2014

ST/CND/1/Add.3

Tableaux de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, au 25 septembre 2013

<i>Tableau I</i>	<i>Tableau II</i>
Acide lysergique	Acétone
Acide <i>N</i> -acétylanthranilique	Acide anthranilique
Acide phénylacétique	Acide chlorhydrique ^a
Anhydride acétique	Acide sulfurique ^a
Éphédrine	Éther éthylique
Ergométrine	Méthyléthylcétone
Ergotamine	Pipéridine
Isosafrole	Toluène
Méthylènedioxyphényl-3,4 propanone-2	
Noréphédrine	
Permanganate de potassium	
Phényl-1 propanone-2	
Pipéronal	
Pseudoéphédrine	
Safrole	
Les sels des substances inscrites au Tableau I, dans tous les cas où l'existence de ces sels est possible.	Les sels des substances inscrites au Tableau II, dans tous les cas où l'existence de ces sels est possible.

^a Les sels de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique sont expressément exclus du Tableau II.

